

## ***Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026***

**Présents** : PEIFER Fabien, KIRSCH Céline, RAUCH Gilbert, LASSERRE Ludivine, SIMON Hervé, SIEBERT Christiane, ESCHENBRENNER Yannick, PROBST Marie-Christine, WOLMER Ludovic, BARTHELEMY Magali, GUERRE Manon.

**Absents excusés** : BEHR Valérie (procuration à LASSERRE Ludivine), WEBER Michaël (procuration à KIRSCH Céline), DE ZORZI Daniel (procuration à RAUCH Gilbert), HUY Vivien.

**Modalités de vote** : scrutin ordinaire.

**Président de séance** : M. Fabien PEIFER, Maire

**Secrétaire de séance** : Mme Manon GUERRE

### **1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2026.**

Le Conseil Municipal,

***Sur le rapport*** du Maire,

***Après*** en avoir débattu,

***Approuve*** le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2026 rectifié.

***Résultats du vote*** : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **2° Finances – Fixation des taux d'imposition 2026.**

Le Conseil Municipal,

***Sur le rapport*** de M. Hervé SIMON, Adjoint au Maire,

***Vu*** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

***Vu*** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

***Vu*** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

***Vu*** l'avis de la commission des finances réunie en date du 20 avril 2026,

*Vu* la délibération du 11 avril 2025 par laquelle le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- ✓ Taxe d'habitation (TH) : 15,54 %,
- ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31,27 %,
- ✓ taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 63,23 %

*Après* en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de :

1. maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :
  - Taxe d'habitation : 15,54 %,
  - Taxe foncière sur le bâti : 31,27 %,
  - Taxe foncière sur le non bâti : 63,23 %.
2. charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Résultats du vote* : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### 3° Finances – Approbation du Budget Primitif – Exercice 2026.

Le Conseil Municipal,

*Sur le rapport* de M. Hervé SIMON, Adjoint au Maire,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* l'avis de la Commission des Finances réunie en date du 20 avril 2026,

*Après* en avoir délibéré,

*A la majorité,*

*Fixe*, comme suit, les modalités de vote du budget par nature :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement :
  - sans les chapitres « opérations d'équipement »,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

*Autorise* le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Approuve* le Budget Primitif de l'exercice 2026, qui se résume comme suit :

✓ Section de fonctionnement :

- ❖ Dépenses : 516 855,00 €,
- ❖ Recettes : 516 855,00 €.

✓ Section d'investissement :

❖ Dépenses :

363 920,00 €,

❖ Recettes :

363 920,00 €.

**Résultats du vote :** 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**4° Aire de jeux – Attribution des travaux d'aménagement des abords.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** du Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** l'aménagement d'une aire de jeux en cours de réalisation et les aménagements des abords nécessaires,

**Vu** l'avis des commissions réunies en date du 03 avril 2026,

**Vu** les devis réceptionnés pour la réalisation de l'aménagement des abords de l'aire de jeux,

**Après** en avoir délibéré,

**Attribue** ces travaux à l'entreprise Les Fils de Ferdinand Beck, sise à WIESVILLER (Moselle) pour un montant de 38 973,61 € HT.

**Autorise** le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente délibération.

**Résultats du vote :** 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**5° Octroi de subventions.**

Le Conseil Municipal,

**Sur le rapport** de Mme Ludivine LASSERRE, Adjointe au Maire,

**Vu** les demandes de subventions émanant de la Ligue contre le cancer – Comité de Moselle et de l'Association des chiens guides d'aveugles,

**Après** en avoir délibéré,

**Décide** de ne pas attribuer de subventions.

**Résultats du vote :** 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## **6° Divers et informations.**

### **A. Décisions par délégation**

Le Maire,

**Informe** le Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 27 mars 2026 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **B. Activités des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**

La commune de WOELFLING LES SARREGUEMINES est membre de plusieurs EPCI à savoir :

- ✓ SIVOM de WIESVILLER WOELFLING,
- ✓ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC),
- ✓ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN).

A ce titre, elle y est représentée par un ou plusieurs délégué(s).

#### ✓ SIVOM de WIESVILLER WOELFLING :

- La séance d'installation du comité syndical s'est déroulée le 20 avril 2026, Mme Emilie PEIFER a été élue Présidente et M. Hervé SIMON a été élu Vice-Président,
- La prochaine réunion du comité est prévue le 27 avril 2026 notamment pour le vote du Budget Primitif de l'exercice 2026.

#### ✓ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

- La séance d'installation du conseil communautaire s'est déroulée le 23 avril 2026, M. Marc ZINGRAFF a été élu Président.

#### ✓ Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) :

- La séance d'installation du nouveau Comité syndical est prévue le 30 mai 2026.

### **C. Informations diverses**

La commune de MONTMÉRAC a tenu l'assemblée générale constitutive du Comité de Jumelage le 20 avril 2026.

Une réunion préparatoire à la création du comité de jumelage est programmée le lundi 04 mai 2026 à 18 heures.

Le Maire,



Fabien PEIFER

Le Secrétaire de séance,

Manon GUERRE